

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Des ressources sobres pour une action régionale efficace**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code général de la fonction publique,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 47,
- VU** le décret n° 2019-768 modifié du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne,
- VU** l'arrêté ministériel du 20 septembre 2019 portant référentiel général d'amélioration de l'accessibilité,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** l'avis du comité technique du 9 décembre 2025,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2025,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

au Budget primitif 2026 :

- Au titre des moyens généraux de la collectivité, l'inscription de 3 673 473 € de crédits de paiement de fonctionnement et de 1 930 000 € de crédits de paiement d'investissement,
- Au titre des dépenses de communication, l'inscription de 6 396 000 € de crédits de paiement de fonctionnement et de 50 000 € de crédits de paiement d'investissement,
- Au titre du programme S401 « Agir au plus près des habitants », l'inscription d'une dotation de 45 000 € en autorisation d'engagement et 45 000 € de crédits de paiement en fonctionnement,
- Au titre des assurances, l'inscription de 2 135 000 € de crédits de paiement de fonctionnement,
- Au titre de la gestion des bâtiments administratifs, l'inscription de 4 470 000 € de crédits de paiement de fonctionnement et 8 000 € de crédits de paiement d'investissement,
- Au titre de l'administration des finances et de la commande publique, une inscription de 275 000 € de crédits de paiement de fonctionnement,
- Au titre des charges salariales, l'inscription de 209 700 000 € de crédits de paiement de fonctionnement et 5 000 € de crédits de paiement d'investissement,
- Au titre de la sécurisation des outils numériques, l'inscription de 8 769 000 € de crédits de paiement de fonctionnement

et 2 585 000 € de crédits de paiement d'investissement,

- Au titre des assemblées et des affaires juridiques, l'inscription de 5 636 000 € de crédits de paiement de fonctionnement,
- Au titre du fonctionnement du CESER, l'inscription de 2 080 000 € en crédits de paiement de fonctionnement,
- Au titre du programme S500 « Evaluer et sécuriser l'action de la collectivité », l'inscription de 260 000 € de crédits de paiement de fonctionnement pour la certification des comptes,
- Au titre de la Mission inspection générale, l'inscription de 332 000 € en crédits de paiement de fonctionnement,
- Au titre des opérations comptables de fin d'exercice, l'inscription de 10 073 772 € en crédits de paiement de fonctionnement et 920 000 € de crédits de paiement d'investissement,

D'ADOPTER

le tableau des emplois présenté en 2 annexe 1, qui intègre l'ensemble des ajustements exposés dans le rapport.

D'APPROUVER

le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026/2027/2028 présenté en 3 annexe 1.

D'APPROUVER

l'inscription d'une dotation de 710 000 € en autorisation d'engagement et 794 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, et une dotation de 4 000 000 € en autorisation de programme et 4 492 000 € de crédits de paiement d'investissement au titre du programme S700 « Investir pour des bâtiments régionaux plus responsables ».

D'AFFECTER

au titre du programme S700 « Investir pour des bâtiments régionaux plus responsables, 4 000 000 € d'autorisation de programme ainsi que 710 000 € d'autorisation d'engagement, dont 300 000 € au titre des travaux de réparation dans les bâtiments administratifs et 410 000 € pour des études et actions énergétiques.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.